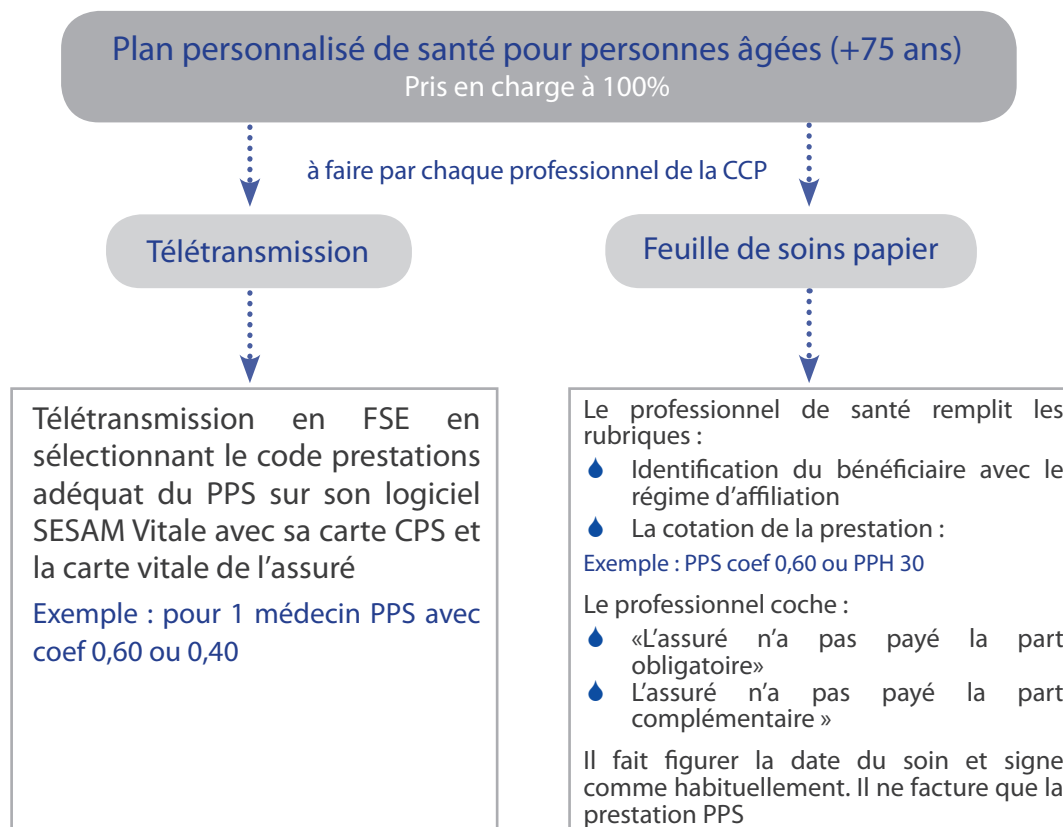


La facturation du plan personnalisé de santé pour une personne âgée

Professionnels concernés	Composition du PPS	Montant de l'acte	Prestation pluri professionnelle (lettre clé)
Médecin généraliste (obligatoire) + infirmier.e	2 professionnels de santé : MG + IDE	MG – 60 €	PPS 0,60
	MG + MK	IDE ou MK – 40 €	PPS 0,40
	MG + Pharmacien	Pharmacien - 40 €	PPH 40
Masseur - kinésithérapeute Pharmacien.ne	3 professionnels de santé : MG + IDE + MK	MG - 40€	PPS 0,40
	MG + IDE + Pharmacien	IDE ou MK - 30€	PPS 0,30
	MG + MK + Pharmacien	Pharmacien - 30€	PPH 30
Maison de santé Centre de santé	MSP ou CDS	MSP ou CDS - 100€	PPS 1

Tableau de référence pour la liquidation des PPS



www.social-sante.gouv.fr

Le programme Paerpa* se déploie où vous exercez

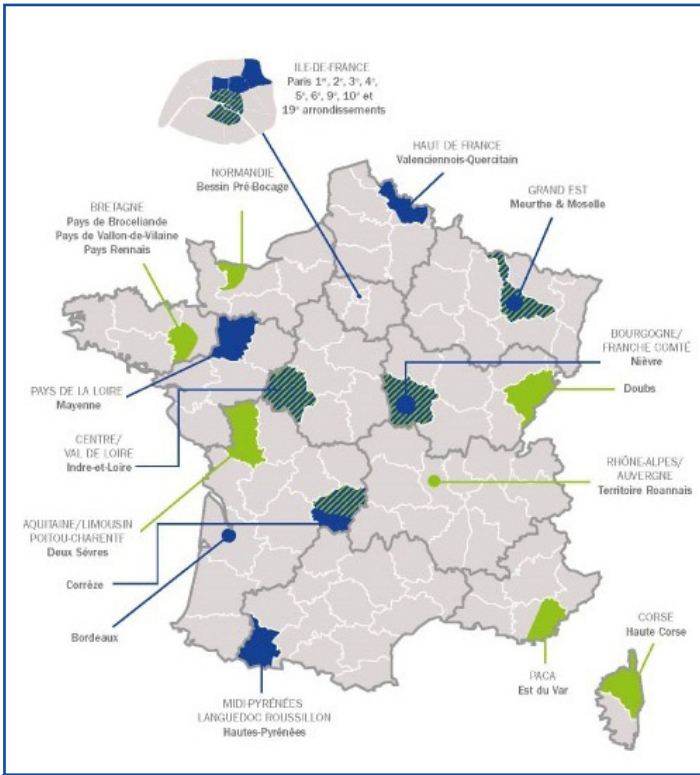
Plan personnalisé de santé de la personne âgée

Paerpa* vise, à travers de nouveaux outils, à améliorer, sous toutes les formes, les prises en charge médicales et sociales, en renforçant la coordination des professionnels de ville, de l'hôpital et du médico-social, dans un cadre d'expérimentation locale et de recherche nationale.



*Paerpa : Parcours de santé des personnes âgées en risque de perte d'autonomie

Les territoires concernés



Un nouvel outil : le plan personnalisé de santé de la personne âgée (PPS*) de plus de 75 ans

**(modèle et protocole disponibles sur le site de la Haute Autorité de santé (HAS) - et auprès de vos CPAM et partenaires locaux)*

- Prestation pluri-professionnelle (médecin traitant, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute, pharmacien.ne)
- Favoriser le maintien à domicile
- Améliorer la coopération entre les professionnels
- Mettre en place des actions
- Rémunérée par l'assurance maladie (nouveaux codes actes)

Exemples de cas possibles

- Isolement et fragilité
- Organisation de la prise en charge
- Iatrogénie médicamenteuse
- Nutrition
- Locomotricité
- Humeur et cognitif



*Services de soins infirmiers à domicile



Le PPS en trois étapes

